

Doc. 11395

1^{er} octobre 2007

L'OCDE et l'économie mondiale

Contribution¹

Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Rapporteuse : M^{me} Maria de Belém Roseira, Portugal, Groupe socialiste

1. Tout d'abord, la rapporteuse tient à féliciter M^{me} Papadopoulos de son excellent rapport sur l'OCDE et l'économie mondiale ; elle est consciente qu'il est difficile de couvrir toute la gamme des activités de l'OCDE. Dans sa contribution, elle souhaite mettre l'accent sur ce qu'il est convenu d'appeler le « paradoxe de la mondialisation » et ses conséquences sur les politiques de l'emploi dans les économies de l'OCDE.
2. La rapporteuse souscrit très largement à l'approche proposée par l'OCDE dans sa dernière édition des *Perspectives de l'emploi* selon laquelle les répercussions sociales de la mondialisation se caractérisent par un paradoxe. D'une part, la majorité des économistes mettent en lumière les enseignements tirés de l'histoire économique, à savoir que l'ouverture accrue des marchés tend à être associée à une prospérité plus grande. En effet, des échanges commerciaux plus libres et des investissements directs à l'étranger (IDE) contribuent à réaliser les bénéfices sociaux associés à l'exploitation de l'avantage comparatif. D'autre part, l'opinion publique de nombreux pays de l'OCDE s'inquiète néanmoins des risques que la mondialisation peut engendrer en termes d'emplois et de salaires.
3. La rapporteuse estime que ce paradoxe s'explique en premier lieu par l'ampleur sans précédent de la mondialisation. L'éventail des pays qui participent à la mondialisation est beaucoup plus large qu'il ne l'était dans les phases antérieures de l'intégration économique internationale. Le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde et la Chine notamment (les pays dits du groupe BRIC selon la terminologie de l'OCDE) deviennent des partenaires commerciaux et financiers majeurs.
4. Cette évolution entraîne une augmentation considérable du nombre de travailleurs qui se concurrencent sur les marchés mondiaux en termes de production ; il est symptomatique que ces quatre pays représentent aujourd'hui 45 % de l'offre mondiale de main-d'œuvre, contre moins d'un cinquième pour l'ensemble des pays de l'OCDE.
5. Plus fondamentalement, le processus de mondialisation en cours se caractérise par le fait qu'il concerne aussi de nombreux services à fort coefficient de main-d'œuvre et non pas essentiellement l'industrie comme par le passé. C'est pourquoi la mondialisation va de pair avec l'adoption rapide de la technologie de l'information et des communications. La nouvelle technologie et la baisse des coûts de transport facilitent la fragmentation de la production des biens comme des services et le transfert de certaines activités dans d'autres pays.

¹ Doc. 11357 déposé par la Commission des questions économiques et du développement.

6. En second lieu, le paradoxe de la mondialisation s'explique largement par le fait que l'intégration économique se produit dans un contexte de grande disparité des salaires et d'un fort sentiment d'insécurité en matière d'emploi.

7. La dernière édition des *Perspectives de l'emploi* de l'OCDE montre, en effet, que l'intensification des échanges commerciaux et les délocalisations constituent un facteur potentiel de vulnérabilité pour les travailleurs. Une analyse de l'évolution du commerce et du marché de l'emploi depuis 1980 révèle que les emplois et les salaires sont devenus beaucoup plus vulnérables aux chocs extérieurs.

8. La rapporteuse estime qu'il est essentiel de s'attaquer à ces problèmes. Le soutien de l'opinion publique au renforcement de l'intégration économique internationale (et plus largement au programme de réformes structurelles) risque de faiblir si s'instaure durablement le sentiment que de nombreux travailleurs n'en profitent pas.

9. A cet égard, il est essentiel que les décideurs prennent conscience qu'ils peuvent jouer un rôle majeur en tirant le meilleur parti de la mondialisation et en réduisant les problèmes d'adaptation de la main-d'œuvre. Les pays dont la structure des échanges et des IDE est semblable, et même les membres d'un marché commun régional, enregistrent de grandes disparités de salaires et des écarts considérables en matière de taux d'emploi et de chômage, ce qui reflète les différences nationales en matière d'élaboration des politiques.

10. La Rapporteuse insiste dans ce contexte sur l'importance de « L'agenda pour un travail décent » de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Cette notion va au delà de la simple dignité. Elle recoupe quatre objectifs : les normes minima du travail, le salaire minimum, la sécurité sociale et le dialogue social avec les partenaires sociaux. L'agenda pour un travail décent inclut en effet les « normes fondamentales » de travail qui constituent le socle minimum des droits sociaux établis par la communauté internationale. En tant que cadre légal international des normes sociales, il vise à définir une harmonisation des règles de l'économie mondiale.

11. En d'autres termes, la rapporteuse estime que « la mondialisation commence chez soi », ce qui signifie que les politiques et les actions nationales continuent de compter. Une bonne gouvernance économique et sociale au niveau national est, en effet, une condition préalable à la résolution satisfaisante du paradoxe de la mondialisation.

12. Dans ce contexte, il s'avère qu'en Europe, un consensus est possible entre les responsables politiques et les partenaires sociaux sur une flexibilité respectueuse de l'équilibre entre les exigences du marché et les besoins de protection sociale des travailleurs (ce qui est l'essence même du débat dit de flexicurité). La Rapporteuse rappelle sur ce point que, lors de la discussion des outils de flexicurité, il est important d'appliquer ce que l'on appelle le « principe de bonne foi » afin que les entreprises puissent s'adapter sans que la protection sociale des travailleurs ne soit en recul.

13. La mondialisation exige, tout d'abord, la mobilité afin que les travailleurs ne soient pas confinés dans des emplois sans avenir. A cet égard, la soumission d'emplois existants à une réglementation stricte en matière de licenciement tend à réduire les chances de mobilité des travailleurs.

14. La flexicurité suppose d'être prêt au changement, de savoir le gérer et d'établir un équilibre entre la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail. Dotée des compétences voulues, la « vieille Europe » peut relever le défi de la concurrence mondiale. Le bon fonctionnement du marché du travail et la qualité de la vie professionnelle sont des éléments clés pour instaurer le type d'Europe novatrice que nous souhaitons.

15. Nous ne pouvons pas améliorer notre adaptabilité sans accroître la flexibilité. Toutefois, cette approche doit s'accompagner de l'établissement d'une nouvelle sécurité de l'emploi, fondée sur le partenariat et l'apprentissage tout au long de la vie. En d'autres termes, la flexicurité exige des stratégies nationales globales combinant convenablement les mesures économiques et sociales pour susciter des créations d'emploi et aider les individus à optimiser leurs chances sur le marché du travail.

16. La rapporteuse est favorable à une approche qui allie des systèmes sociaux forts à des mesures énergiques pour aider les travailleurs en période de transition, comme c'est le cas dans les pays scandinaves. Elle juge inacceptable une flexicurité qui se bornerait à obliger les salariés à renoncer à leurs droits fondamentaux et à accepter des emplois plus précaires dans la mesure où une telle pratique serait source

d'insécurité et, par conséquent, contreproductive. La flexicurité doit créer une situation gagnant-gagnant pour les salariés ainsi que pour les entreprises.

17. A cet égard, la rapporteuse souhaite également souligner le rôle essentiel des partenaires sociaux. Ils sont idéalement placés pour définir de nouvelles modalités de travail. Maintes solutions liées à l'amélioration de la flexibilité et de la sécurité au travail sont à rechercher au niveau de l'entreprise ou du secteur d'activités et dépendent, en grande partie, d'une bonne coopération entre les salariés et les employeurs. Les discussions ne seront pas faciles et le soutien sans réserve des partenaires sociaux est vital. Une contribution commune de leur part sur la question de la flexicurité serait une avancée très importante dans la quête d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité qui est celle de l'Europe.

18. Enfin, la rapporteuse souscrit à la conclusion générale de l'étude de l'OCDE selon laquelle des politiques nationales bien conçues aident grandement à accroître les effets positifs de la mondialisation, tout en s'attaquant aux problèmes d'adaptation et d'inégalité. De telles politiques contribueraient en outre à renforcer le soutien de l'opinion publique aux politiques d'investissement et à une liberté accrue des échanges commerciaux, ainsi qu'à promouvoir le sentiment que la mondialisation est une chance pour tous.

Amendement n°1 :

Après le paragraphe 6 du projet de résolution, insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit :

« L'Assemblée élargie souligne que des actions concrètes par la communauté internationale visant à mettre en place l'agenda pour un travail décent conçu par l'Organisation Internationale du Travail ainsi que des politiques nationales bien conçues – notamment celles relatives à la responsabilité sociale des entreprises - aident grandement à accroître les effets positifs de la mondialisation tout en s'attaquant aux problèmes d'adaptation et d'inégalité que connaissent les économies de l'OCDE. De telles politiques contribueraient, en outre, à renforcer le soutien de l'opinion publique aux politiques d'investissement et à une liberté accrue des échanges commerciaux, ainsi qu'à promouvoir le sentiment que la mondialisation est une chance pour tous ».

* * * *

Commission chargée du rapport : commission des questions économiques et du développement

Commission saisie pour contribution : commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Renvoi en commission : mandat permanent

Contribution adoptée par la commission le 1^{er} octobre 2007

Chef du Secrétariat : M. Géza Mezei

Secrétaires auprès de la commission : M^{me} Nollinger, M^{me} Meunier